

RAPPORT RELATIF À LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

EXERCICE 2023

Schelcher_Prince
Gestion

Rapport relatif à la loi Énergie Climat sur l'exercice 2023

SOMMAIRE

Préface	3
Démarche générale de Schelcher Prince Gestion	4
Moyens internes déployés par Schelcher Prince Gestion	9
Démarche de prise en compte des critères E, S et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de Schelcher Prince Gestion	11
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en oeuvre	13
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	23
Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	26
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	29
Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	35
Annexe : liste, classification et labellisation des produits SPG	37

Préface

Les événements survenus en 2023 nous ont démontré - si cela était encore nécessaire - la matérialité des enjeux environnementaux et l'importance des transitions en cours. En France, la violence de la tempête Ciaran a marqué les esprits. En Europe, selon les premières estimations, les inondations ont touché environ 1,6 million de personnes et ont causé plus de 80 % des pertes économiques de l'année dues aux effets du climat. Ailleurs dans le monde nous avons vécu des catastrophes avec par exemple les incendies survenus en juin au Canada dont les conséquences ont affecté la vie des New Yorkais. Le dérèglement climatique a continué à montrer sa réalité : les mois de juillet, août, septembre et octobre ont ainsi été les plus chauds jamais enregistrés. A ce contexte s'ajoute bien sûr une forte instabilité géopolitique, facteur de dangers et d'incertitudes.

Pour Schelcher Prince Gestion, la prise en compte de ces enjeux extra-financiers dans ses activités de gestion d'actifs est fondamentale.

D'une part, nos activités s'intègrent parfaitement à la Raison d'Être de Crédit Mutuel Arkéa, notre maison mère. Société à mission, le Crédit Mutuel Arkéa souhaite être le partenaire bancaire de confiance d'un monde engagé dans de profondes transitions sociétales et environnementales, en mettant son modèle au service du financement de l'économie réelle, des territoires et de leurs acteurs ainsi que des projets de vie de ses sociétaires et clients.

D'autre part, depuis sa création, l'ADN de notre société de gestion est la recherche d'une valorisation active du capital, combinée à une approche raisonnée du risque afin de préserver le patrimoine de nos clients sur le long terme. La bonne intégration par les entreprises de leurs enjeux de développement durable en général et de ceux liés à l'environnement en particulier participent aux

risques que nous sommes amenés à piloter dans nos choix.

Ainsi, Schelcher Prince Gestion s'engage à fournir à ses clients des produits présentant une performance pérenne. 2023 aura été marquée par la poursuite du développement de nos expertises sur des actifs réels (dette privée corporate et infrastructure), le développement de solutions d'investissement performantes (avec par exemple le lancement de fonds à échéance), tout en continuant à renforcer nos processus pour garantir la qualité de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos gestions. L'obtention de labels pour de nouveaux fonds marque la reconnaissance de la qualité de cette intégration.

Schelcher Prince Gestion poursuit donc, dans un contexte réglementaire exigeant, sa mission : proposer des produits d'investissement permettant de faire le lien entre deux besoins, d'une part, la nécessité de financer, directement ou indirectement, les acteurs des transitions, environnementales comme sociales, et d'autre part, de répondre aux attentes de nos clients pour donner du sens à leur investissement.

Ce rapport, réalisé en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat, nous permet de vous présenter la manière dont nous répondons à ces défis au sein de Schelcher Prince Gestion. Les éléments sont arrêtés à la date du 31 décembre 2023. Ce document répond également aux exigences de publication de nos impacts (PAI - Principales Adverse Impacts) dans le cadre du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen (SFDR).

Nous profitons de cette opportunité pour apporter un éclairage sur notre vision et l'avancée de nos pratiques en faveur du développement durable via l'intégration de critères ESG-Climat.

Adil Amor
Directeur Général

Démarche générale de Schelcher Prince Gestion, Investisseur Responsable

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, l'actionnaire de Schelcher Prince Gestion, s'est construit sur un modèle coopératif et collaboratif. Les travaux menés autour de la « Raison d'Être » du Groupe puis ceux ayant trait à sa transformation en entreprise à mission sont venus renforcer cette identité. Ainsi, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa veut être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations. En cela, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite se positionner notamment comme un partenaire de ses parties prenantes, clients et sociétaires, dans l'accompagnement de leurs transitions ainsi que dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour Arkéa Investment Services au sens large, qui rassemble les expertises de gestion d'actifs du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et pour Schelcher Prince Gestion en particulier, il est donc légitime de se positionner comme Investisseur Responsable et prendre à son compte, dans la gestion de ses produits et services, cette ambition.

Nous avons en effet la conviction que la performance financière bénéficie de la prise en compte des enjeux de développement durable, quels que soient les univers d'investissement. En effet, cette prise en compte traduit la capacité des entreprises dans lesquelles nous investissons à avoir une vision à long terme dans la conduite de leurs activités, de gérer leurs risques et opportunités. Elle est donc nécessairement corrélée à leurs performances.

Mais nous avons surtout la conviction que nos clients attendent plus de nous : au-delà de la performance financière, nous devons avoir l'ambition de leur proposer des produits qui donnent du sens à leurs investissements avec un impact positif sur l'environnement et sur l'Humain et dans le même temps d'accompagner les entreprises sur le chemin du changement.

Le modèle « multi boutiques » que nous avons développé permet de conserver une agilité dans la gestion avec de réelles compétences pour chacune de nos expertises. Grâce à ce modèle, notre intégration ESG n'est pas monolithique, elle est au contraire liée aux expertises de chaque société de gestion. Grâce à cela nous proposons l'approche la plus pertinente adaptée à chaque classe d'actif.

Ainsi, Schelcher Prince Gestion participe au développement de la finance durable par ses produits et par son implication active dans des initiatives et associations de place promouvant cette approche de la gestion d'actifs.

1. Sur le périmètre des émetteurs privés

Afin de pouvoir intégrer au mieux ces enjeux de développement durable et notamment la question de la lutte contre le dérèglement climatique, la Recherche ESG a été mise au cœur des processus de gestion sur les différentes classes d'actifs de Schelcher Prince Gestion.

Cette mesure de la performance extra-financière des émetteurs, comme des portefeuilles, se fonde sur de multiples indicateurs, permettant des approches différentes :

- **Approche sectorielle et normative** : cette approche permet de mesurer l'implication d'un émetteur au regard de secteurs d'activités controversés (comme le charbon), ou de normes françaises ou internationales (réglementation sur les armes, Pacte Mondial des Nations Unies par exemple)

- **Performance ESG Best-in-Class** : cette approche consiste à mesurer la performance d'un émetteur comparativement aux pratiques des autres émetteurs comparables. Elle permet ainsi de mesurer cette performance au regard des enjeux spécifiques de chaque secteur d'activité. Et plus précisément la performance ESG *Best-in-Class* des entreprises dont l'approche a pour vocation de mettre en avant les acteurs qui, au sein de leurs secteurs d'activité, démontrent la meilleure gestion de leurs enjeux de développement durable.

Pour réaliser cette dernière, un référentiel constitué d'un ensemble de critères est utilisé, reposant sur chacun des piliers E, S et G et permettant de mesurer l'ensemble des enjeux extra-financiers auxquels les entreprises font face.

L'approche *Best-in-Class*, précisée ci-avant, permet de sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Afin de comparer les performances des entreprises sur des enjeux pertinents et les comparer avec celles de leurs pairs, la classification sectorielle GICS (Global Industry Classification Standard), produite par Morgan Stanley Capital International (MSCI) et S&P (Standard & Poor's), est utilisée. En pratique, ce sont 69 secteurs qui sont analysés. Cette granularité permet une analyse fine des enjeux sectoriels.

Une matrice de pondération est alors établie, secteur par secteur, en prenant en compte les enjeux spécifiques des secteurs auxquels les entreprises appartiennent. Toutefois, la Gouvernance est systématiquement surpondérée. En effet, notre conviction en tant qu'investisseur responsable est que la Gouvernance constitue un pivot majeur en ce qu'elle irrigue l'ensemble des pratiques de l'entreprise. Nous cherchons donc à évaluer la qualité de la Gouvernance au travers de ces différents organes et des politiques mises en place (rémunérations, RSE, éthique...).

Afin de pouvoir donner des notes à chaque émetteur pour chaque critère, des bases de données de fournisseurs spécialisés dans l'information extra-financière sont utilisées. Schelcher Prince Gestion a développé son propre modèle de notation. Les analyses sont réalisées sur les émetteurs, quels que soient les types d'instruments financiers concernés (actions ou obligations), les performances ESG étant dépendantes des pratiques de l'entreprise et non des typologies d'instruments concernés. Par ailleurs, les analystes de Schelcher Prince Gestion sont amenés à contacter directement les entreprises dans le cadre de leurs analyses. Ces prises de contacts directes ont un double avantage : d'une part,

affiner la compréhension des pratiques des entreprises et d'autre part, pouvoir promouvoir auprès d'elles les meilleures pratiques sur des enjeux matériels pour lesquels l'entreprise présente des marges de progression.

Une note sur 20 est attribuée à chacun des piliers Environnement, Social et Gouvernance. Au sein de chaque secteur, les entreprises sont classées en fonction de leurs performances ESG sur une échelle allant de 0 à 20.

Les critères ESG pris en compte lors du processus de notation sont différents d'un secteur à l'autre. En effet, la matérialité des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance n'est pas identique selon les activités. Nous nous appuyons donc sur une liste de critères d'évaluation des risques fournis par notre fournisseur de données Sustainalytics, les MEI (*Material ESG Issues*) qui sont au nombre de 20 et qui reposent sur une multitude de données quantitatives et qualitatives.

Par exemple, les MEI environnementaux portent sur les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets, la biodiversité ou encore l'utilisation des ressources naturelles.

Un analyste peut également initier une notation ESG sur un émetteur non suivi par les agences de notation externe et mettre à jour la notation extra-financière existante dès lors qu'il possède une information quantitative ou qualitative lui permettant de justifier cet ajustement.

Les éléments justifiant la mise à jour d'une notation :

- informations ESG plus récentes et différentes des informations du fournisseur de données,
- controverses, événements particuliers et/ou exceptionnels concernant un émetteur (pollution, accident industriel, annonce de restructuration, modification de gouvernance),
- toute autre information légitimant la révision de la notation.

Une revue peut également être réalisée sur l'ensemble des sociétés composant un secteur, portant sur un ou plusieurs critères.

Un analyste peut également décider de passer en revue l'ensemble des émetteurs d'un secteur en se concentrant sur les critères importants au regard des enjeux de développement durable.

Ce processus peut inclure un échange avec les représentants d'une ou plusieurs entreprises, ou toute autre partie prenante (analyste d'agence de notation extra-financière, broker, association non gouvernementale, etc.).

Cette recherche est aujourd'hui intégrée à la plupart des fonds gérés par Schelcher Prince Gestion. La liste des produits concernés est disponible en annexe au présent rapport. Comme indiqué dans cette annexe, certains fonds ont reçu un label garantissant la qualité de leur intégration ESG. Schelcher Prince Gestion a poursuivi cette démarche de labellisation en 2023, toutes classes d'actifs confondues. Enfin, on notera que concernant les clients institutionnels nous confiant des mandats de gestion, nous leur proposons systématiquement l'intégration des enjeux ESG dans leur gestion et appliquons nos différentes politiques sectorielles, sous réserve de leur accord.

2. Sur le périmètre de la Dette Privée Corporate

En ce qui concerne la classe d'actifs de Dette Privée Corporate, l'analyse des enjeux extra-financiers et leur évaluation sont réalisées depuis 2017 en partenariat avec EthiFinance, agence d'analyse et de notation extra-financière spécialisée sur les petites et moyennes entreprises. La méthodologie et le référentiel définis ensemble font annuellement l'objet d'une revue méthodologique afin de tenir compte de l'évolution de la maturité des sociétés en portefeuille sur les sujets ESG et du cadre réglementaire.

Lors de la phase de due diligence, un premier état des lieux des enjeux (risques et opportunités), de leur matérialité, des pratiques et avancées en matière d'ESG est réalisé. Les attentes sont ainsi partagées avec le management de l'entreprise. La réponse par les entreprises à un questionnaire, issu de la méthodologie mise en place, doit permettre la réalisation d'une analyse extra-financière et d'une notation initiale en amont de la réalisation de l'investissement.

De même, la signature par un représentant légal de l'entreprise dans laquelle nous investissons d'une attestation de respect des 10 principes du Pacte Mondial de Nations Unies constitue également une condition préalable à la réalisation de l'investissement.

Durant la vie de l'investissement, selon une périodicité annuelle, les performances ESG sont évaluées et comparées à des pairs et dans le temps grâce à un référentiel solide. Agrégées dans un reporting, ces performances sont communiquées aux clients des fonds de dettes privées. L'analyse peut être partagée avec l'entreprise financée afin d'échanger sur ses forces et faiblesses et mettre en exergue de possibles axes d'amélioration.

Nous souhaitons ainsi accompagner les entreprises dans leur transition vers une prise en compte des enjeux extra-financiers dans une dynamique de progrès alors que l'univers d'investissement des PME/ETI présente un niveau de maturité très hétérogène.

Le taux de réponse à l'ensemble des items du questionnaire ESG est en croissance depuis 2017 et supérieur à 85 % sur l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Sur l'ensemble des investissements réalisés en Dette Privée Corporate sur l'année 2023, plus de 40 % comportaient des critères ESG et une trajectoire associée avec un mécanisme d'ajustement des marges du financement en fonction de l'atteinte ou non de ces objectifs.

Un nouveau fonds, Schelcher Private Debt Senior, a été lancé avec un premier investissement en 2024. Il est classé Article 8 et à l'instar des fonds de dette privée corporate de Schelcher Prince Gestion, il intègre systématiquement en amont des investissements une analyse extra-financière.

3. Sur le périmètre de la Dette d'Infrastructure

Schelcher Prince Gestion a déployé une expertise de Dette Infrastructure Transition offrant, au travers d'une gamme de fonds de dette et mandats, une nouvelle opportunité de financer les transitions énergétiques, environnementales et sociales à l'échelle européenne au service d'une performance durable pour nos clients.

L'objectif est d'allouer des financements aux emprunteurs pour lesquels les projets (structure juridique indépendante) s'appuient sur un socle de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et apportent des solutions concrètes à la transition énergétique

et environnementale (ratio d'alignement Taxonomie de 80 % pour le compartiment « impact » et 50 % pour le compartiment « core ») et à la digitalisation de l'économie.

La méthodologie de notation ESG est spécifique à cette classe d'actifs. L'objectif est de donner une opinion sur un projet spécifique, dans une approche absolue (absence de taux de sélectivité et approches *Best-in-Class*). Pour les aspects ESG du sponsor ou de la principale partie prenante, les outils de notation ESG existants sont toutefois utilisés. Cette analyse ESG de même que la prise en compte des nouveaux référentiels (Taxonomie, SFDR) sont intégrés à toutes les étapes du processus d'investissement et de gestion afin de garantir la performance extra-financière des fonds.

4. Émetteurs souverains

Les enjeux extra-financiers variant selon la nature des émetteurs (une société organise la formation et développe l'employabilité de ses salariés tandis qu'un Etat organise les systèmes d'éducation), Schelcher Prince Gestion a développé un référentiel d'analyse dédié aux Etats.

Les critères d'investissement reposent sur l'analyse des trois grands enjeux de développement durable, répartis en onze critères d'analyse dédiés aux Etats. Ces critères permettent d'analyser l'ensemble des problématiques de développement durable et de responsabilité auxquelles sont confrontés les Etats.

Les Etats sont ainsi classés au regard de leurs pratiques de développement durable. La note extra-financière correspond à la moyenne des trois domaines E, S et G analysés, reposant sur l'étude de onze critères. Les domaines E, S et G sont pondérés différemment selon le niveau de développement du pays appréhendé par le niveau atteint par le ratio de PIB/habitant.

Informations de nos porteurs

Concernant la bonne information de nos clients sur la prise en compte des enjeux de développement durable, les clients ont accès sur notre site internet :

- aux politiques et rapports propres à notre société de gestion : [lien du site SPG / section ESG](#)
- aux informations pré-contractuelles de nos OPC (notamment aux annexes SFDR des prospectus) et aux codes de transparence pour les fonds labellisés ISR
- aux reportings mensuels intégrant des éléments sur la qualité ESG des portefeuilles
- aux rapports annuels.

Enfin, en application du règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR »), les prospectus des fonds intègrent une mesure de risque de durabilité, ainsi que les éléments relatifs aux investissements dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852. Une même information est par ailleurs intégrée aux rapports annuels publiés par ces fonds en 2023.

Moyens internes déployés

Schelcher Prince Gestion a mis en place une équipe dédiée permettant la production d'une Recherche ESG approfondie ainsi qu'une large intégration dans ses processus de gestion.

Ainsi, l'équipe de Recherche est composée de 14 analystes, dont 7 se consacrent exclusivement aux piliers ESG, Environnement, Social et Gouvernance. Cette équipe est partagée entre Schelcher Prince Gestion et Federal Finance Gestion, sa société sœur au sein de l'archipel Arkéa Investment Services.

L'équipe de recherche est organisée par secteur et fonctionne systématiquement en binôme d'analystes (un analyste financier et un analyste ESG) afin de combiner une approche financière et une approche ESG. Ces deux dimensions de l'analyse sont complémentaires et permettent une meilleure évaluation du risque d'investissement, mais aussi de l'opportunité.

En termes de données disponibles, un appel d'offres a été lancé en 2020 ayant conduit à la sélection en 2021 de Sustainalytics, comme principal fournisseur de données ESG. Cette décision a été prise compte tenu de la qualité de la recherche réalisée par ce fournisseur, acteur historique de l'information et de la recherche ESG, ainsi que par la couverture disponible et l'outil de suivi des controverses.

Schelcher Prince Gestion utilisait jusqu'à courant 2023 les données produites par S&P Trucost s'agissant de celles relatives au climat (émissions de gaz à effet de serre, part verte, alignement à l'Accord de Paris, risque de transition) ainsi que celle d'EthiFinance concernant les notations des émetteurs de petites et moyenne capitalisation. Pour ces différentes mesures, Schelcher Prince Gestion s'appuie dorénavant sur les données d'un nouveau fournisseur de données, MSCI. Cette entreprise, leader dans les mesures de performances ESG des entreprises, propose notamment un ensemble de données et indicateurs climatiques. Concernant les émissions de gaz à effet de serre utilisées pour les mesures de décarbonation, il s'agit principalement de mesures calculées par les entreprises elles-mêmes, des estimations pouvant être réalisées en cas d'indisponibilité de telles mesures.

Les notes ensuite calculées selon les modèles développés par la Recherche ESG sont ensuite directement disponibles dans les outils des gérants de portefeuilles, permettant de garantir une prise en compte des enjeux ESG dans les actes de gestion. De même, une plateforme intranet, QUEST, a été développée leur permettant un accès aux notations et caractéristiques ESG des émetteurs et autorisant la réalisation de simulations afin de mesurer les impacts des décisions de gestion. Ces développements sont réalisés par "Data, Analysis & Innovation", l'équipe de data scientists d'Arkéa Investment Services. Le budget consacré à la prise en compte des enjeux ESG (fournisseurs de données extra-financières et brokers) s'élève à 164 040€ en 2023, soit 19 % du budget de Schelcher Prince Gestion dédié aux prestations de recherche externe.

Au total, 30 ETP contribuent à la prise en compte des enjeux extra-financiers dont 7 à l'analyse, 19 à la gestion, 2 data analyst et 2 au département de la gestion des risques, soit 62,5 % des ETP totaux de Schelcher Prince Gestion.

Au-delà des équipes directement concernées par la gestion des portefeuilles, chaque salarié de Schelcher Prince Gestion bénéficie de formations en présentiel ou en distanciel sur les enjeux climatiques et plus largement sur les évolutions de la réglementation en la matière, telle que SFDR.

Enfin, Schelcher Gestion participe activement à la filière Finance durable de Crédit Mutuel Arkéa. Déployée en 2021, cette filière Finance durable regroupe une équipe centrale dédiée à la coordination et à l'animation de ces enjeux et des responsables finance durable dans les principales entités du groupe (filiales, fédérations et salle des marchés), en charge du pilotage des plans d'actions de leur entité. La filière a pour mission de soutenir la mise en œuvre de la stratégie ESG-Climat de Crédit Mutuel Arkéa, déclinaison de sa Raison d'être. La structuration de cette filière est considérée comme un levier d'accélération et un moyen de responsabiliser les différents métiers du groupe à l'intégration des enjeux ESG.

Gouvernance de l'ESG

Démarche de prise en comptes des critères E, S et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de Schelcher Prince Gestion

Inspirée par les bonnes pratiques recommandées par la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (pour Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat), Schelcher Prince Gestion a souhaité s'assurer d'une supervision adéquate par ses organes de gouvernance des enjeux de développement durable et plus particulièrement de la question du dérèglement climatique.

Pour ce faire, des formations sont réalisées régulièrement auprès des administrateurs de Schelcher Prince Gestion. Ces formations visent à fournir les bases de compréhension des mécanismes et conséquences du dérèglement climatique pour Schelcher Prince Gestion comme pour les performances des portefeuilles dont la société à la charge. Elle porte notamment sur les changements réglementaires, évolutions dans les besoins de financement et d'épargne, outils de mesures de risques environnementaux et opportunités d'investissements. De plus, une information sur les pratiques ESG de l'entreprise en termes de pratiques de vote et d'engagement est faite annuellement auprès du Conseil d'administration de l'entreprise. En pratique, chez Schelcher Prince Gestion, l'organisation de l'activité de vote est centralisée par l'équipe de Recherche ESG qui se charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées aux assemblées générales, dans le respect de la politique de vote. Dans la perspective de la saison de vote 2024, Schelcher Prince Gestion a sélectionné un prestataire spécialisé, Glass Lewis, pour l'aider dans la bonne application de sa politique de vote.

Au niveau exécutif, le Comité de direction de Schelcher Prince Gestion intègre à l'ordre du jour de ses réunions les enjeux extra-financiers. Ceux-ci étant stratégiques sur les plans réglementaires, commerciaux et financiers, ces sujets sont abordés de manière régulière lors des comités. Des présentations sont ainsi faites et des actions de formation menées de manière régulière, telles que celles dispensées par la fresque du climat. L'ensemble des membres du comité sont donc impliqués dans la gestion des enjeux extra-financiers.

Notons que le Comité de direction de Schelcher Prince Gestion compte parmi ses membres la Responsable de la Recherche Financière et ESG. Cette présence permet un suivi des pratiques de développement durable dans l'entreprise comme dans les portefeuilles gérés.

En outre, un Comité de gouvernance ESG dédié se tient régulièrement (tous les 2 mois) et statue sur les décisions relatives à la méthodologie ESG, aux projets menés en la matière, etc.

Concernant la prise en compte de ces enjeux dans les rémunérations variables, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération.

Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Depuis 2022, un renforcement des pratiques d'intégration de critères extra-financiers dans l'attribution des rémunérations variables des personnes concernées a été mis en œuvre chez Schelcher Prince Gestion. Chaque collaborateur est évalué individuellement. Pour les gérants et analystes, la prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et décisions d'investissement est effective. De même pour les fonctions commerciales, la connaissance des nouvelles règles de durabilité pour une bonne information des clients est requise. Pour les fonctions support, l'intégration dans les outils et les documentations commerciales s'applique. Enfin, pour les fonctions de contrôle, la bonne intégration des règles de durabilité dans le suivi et les plans de contrôle est un critère d'évaluation.

Au cours de l'exercice 2023 Schelcher Prince Gestion a poursuivi sa politique de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Au 31 décembre 2023, les équipes de Schelcher Prince Gestion comptaient 10 femmes sur 33 collaborateurs en contrat à durée indéterminée ayant un impact sur les décisions d'investissements ou les contrôles de ces investissements, soit 30 %. Concernant le conseil d'administration de Schelcher Prince Gestion, présidé par une femme, et son comité de direction, ils étaient composés respectivement de 33 % et 57 % de femmes.

Schelcher Prince Gestion a pour objectif de maintenir ces pourcentages au-dessus de 30 % et d'atteindre le seuil de 40 % de représentativité des femmes parmi les équipes impliquées dans les décisions d'investissement dans les 5 prochaines années.

En 2023, le conseil d'administration a été informé de l'évolution et des lancements de nouveaux produits avec prise en compte systématique des critères ESG et des évolutions réglementaires majeures, notamment sur les aspects conformité et lors de formations dédiées.

Concernant l'intégration des critères ESG dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, des travaux ont été réalisés fin 2023. L'objectif était de préciser le périmètre de suivi sur les thématiques environnementales, et plus précisément la stratégie climat de la société, sociales et de gouvernance. Les missions du Conseil d'administration ont été enrichies. Celui-ci doit :

- rendre un avis sur la stratégie ESG, dont celle concernant les enjeux climat, de la société de gestion et assurer un suivi de l'avancement du déploiement sur les politiques sectorielles mises en place,
- approuver et revoir les stratégies et politiques en matière de risques et notamment le risque de durabilité.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en oeuvre

NOTRE POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Les racines de notre engagement

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est construit sur un modèle coopératif et collaboratif, ancré dans les territoires. Les travaux autour de la "Raison d'Être" du Groupe sont venus renforcer cette identité. Le plan à moyen terme "Transitions 2024", vise à traduire concrètement dans ses métiers la Raison d'être du groupe. Celui-ci s'inscrit résolument dans la continuité du plan précédent qui a amorcé une dynamique de transformation des métiers et positionné le groupe sur une trajectoire de croissance pérenne.

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite ainsi se positionner comme un acteur au service de ses territoires et un partenaire de ses clients et sociétaires dans l'accompagnement de leurs transitions ainsi que dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour Schelcher Prince Gestion, il est donc légitime de se positionner comme investisseur responsable et prendre à son compte, dans la gestion de ses produits et services, cette ambition. Cette volonté représente ainsi la déclinaison de cette 'Raison d'Être' dans notre métier de gestionnaire d'actifs.

Nos objectifs d'engagement

Dans ce cadre, nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra-financière en dessous de la moyenne de leur secteur.

A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaborative doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra financiers. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkea.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel.

La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements, ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Notre démarche d'engagement en pratique

Les analystes de l'équipe Recherche ESG contactent la société de différentes manières, selon le moyen qu'elle juge le plus approprié. Cette équipe, partagée entre Schelcher Prince Gestion et Federal Finance Gestion (sa société sœur) est actuellement constituée de 7 personnes travaillant à temps plein sur les enjeux ESG. Elle utilise dans le cadre de ses missions les données de recherche produites par des fournisseurs spécialisés de données ESG telles que Sustainalytics, MSCI ou Carbone4 Finance ainsi que les fournisseurs de données financières, tels que Bloomberg ou Eikon-Reuters. Les analystes bénéficient enfin des recherches produites par les contreparties de marché.

L'engagement regroupe toutes les formes de dialogue entre l'investisseur et l'émetteur :

- Communication ciblée (ex. envoi de mails individualisés)
- Rencontres avec la direction
- Rencontres dédiées sur l'ESG (forum ESG)
- Conférences téléphoniques dédiées
- Initiatives d'engagement collaboratif (participation notamment avec d'autres actionnaires ou parties prenantes dans le cadre d'initiatives telles que la fondation Finance for Biodiversity ou l'organisation Carbon Disclosure Project)
- Vote en assemblée générale

Nous estimons qu'un délai de 36 mois doit être accordé aux entreprises, car faire évoluer les pratiques demande du temps. Durant cette période d'engagement, un suivi spécifique des différentes publications des émetteurs est réalisé (publication périodique, politiques spécifiques, présentation) et un dialogue est engagé sur un pas annuel.

Sont concernés par cette politique les fonds et mandats ESG gérés par Schelcher Prince Gestion. Les objectifs extra-financiers de chacun de ces supports d'investissement définiront l'univers d'investissement responsable au sein duquel le gérant pourra investir. L'engagement sera initié avec :

- Les sociétés qui subissent une dégradation de leur notation extra-financière pouvant entraîner leur exclusion de l'univers d'investissement responsable.
- Les sociétés qui ont été exclues de l'univers d'investissement responsable pour leur implication dans des activités controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa et d'Oslo (mines antipersonnel et bombes à sous-munition) ou pour leur non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les 10 principes du Pacte Mondial portent sur les droits de l'homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
- Les sociétés pour lesquelles nos clients demandent explicitement de mettre en place une procédure d'engagement.
- Les sociétés ayant une performance extra-financière inférieure à leurs comparables mais qui présentent une forte opportunité pour l'équipe de gestion. L'investissement dans ces sociétés pourra être autorisé sous réserve que la notation ESG soit actualisée car à date :
 - fondée sur des données datant de plus de 2 ans
 - due à une faible communication de la société

Dans le cas d'un investissement dans des obligations échangeables, nous concentrerons notre engagement sur les sous-jacents actions des investissements.

Suite à l'analyse extra-financière de l'émetteur, les analystes ESG déterminent les axes d'engagement. Généralement, les thèmes retenus sont des enjeux majeurs du secteur (se traduisant par une pondération importante dans le modèle de notation ESG) et insuffisamment traités par l'émetteur.

L'engagement peut en outre être réalisé avec les émetteurs pour lesquels des controverses ont été identifiées.

Il convient de noter que les analyses ESG rédigées par l'équipe de Recherche ESG intègrent par ailleurs systématiquement une étude des controverses. Afin de pouvoir identifier les émetteurs en portefeuille présentant des controverses, un suivi est réalisé s'appuyant sur la recherche de nos fournisseurs de données. Des alertes sont ainsi remontées lorsque des émetteurs présentent des controverses. Les analystes de l'équipe Recherche ESG peuvent contacter la société de différentes manières, selon le moyen le plus approprié.

Les actions d'engagements sont alors réalisées directement par les analystes ESG ou via la participation à des initiatives collectives. Dans ce cas, une validation de la participation à ces engagements est donnée par la Responsable de la Recherche Financière et ESG et les analystes ESG participent à ces initiatives. Celles-ci peuvent prendre la forme de participation à des groupes de travail spécialisés ou à des échanges réalisés directement avec les entreprises.

NOTRE POLITIQUE DE VOTE

Schelcher Prince Gestion est une société de gestion de portefeuilles dont les OPC gérés détiennent essentiellement des obligations et obligations convertibles et, à ce titre, ne détiennent que de façon exceptionnelle et temporaire des actions de sociétés cotées.

Conformément à l'article L.533-22 du Code monétaire et financier, Schelcher Prince Gestion a élaboré la présente politique de vote. Ce document est tenu à la disposition de l'AMF et peut être consulté sur le site ou au siège de la société, selon les modalités précisées dans les prospectus de ses OPCVM.

En outre, Schelcher Prince Gestion peut être amenée à participer, en cas d'évènement de crédit, aux assemblées des obligataires, de par la détention d'obligations (dont les convertibles) dans ses OPC. Dans l'intérêt de nos clients, nous participons alors systématiquement à ces assemblées.

Organisation du vote

L'organisation de l'activité de vote aux assemblées générales est centralisée par l'équipe Recherche ESG de Schelcher Prince Gestion.

Cette équipe est chargée d'instruire et d'analyser les résolutions soumises aux assemblées générales.

Des conventions ont été passées avec un prestataire (Glass Lewis) pour fournir à Schelcher Prince Gestion les informations et documents nécessaires au vote.

Les analystes ESG de Schelcher Prince Gestion réalisent l'analyse des résolutions en se basant sur les documents transmis par la société, l'étude des analyses du prestataire externe et toute information disponible. Ils s'appuient, le cas échéant, sur les connaissances des gérants de Schelcher Prince Gestion.

Au cas où le respect de l'intérêt des clients porteurs de parts ou des mandants pourrait nécessiter de s'écarter de la présente politique de vote, les orientations de vote sont proposées aux trois membres du comité de direction en capacité de décider d'une telle dérogation (le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ou la Responsable de la Recherche financière et ESG). Après prise de connaissance des analyses des résolutions et des propositions de vote faites par l'équipe de Recherche ESG en accord avec la présente politique, la décision du sens définitif du vote est alors validée.

Les bulletins de vote par correspondance sont transmis aux dépositaires des fonds de Schelcher Prince Gestion, par l'intermédiaire du prestataire de vote Glass Lewis, qui en assurent l'acheminement vers la banque centralisatrice de la société pour laquelle elle vote.

Principes d'exercice du vote

● Périmètre d'exercice du vote

Schelcher Prince Gestion exerce les droits de vote attachés aux titres de sociétés européennes et étatsuniennes détenus :

- par les OPC dont elle assure la gestion,
- par les fonds dédiés et mandats de gestion pour lesquels la société a reçu délégation pour l'exercice des droits de vote.

Par principe, Schelcher Prince Gestion s'efforce d'exercer ses droits de vote pour l'ensemble des actions détenues sans appliquer de seuil.

Schelcher Prince Gestion peut ne pas voter pour un nombre limité de ces assemblées générales si les dispositions réglementaires, statutaires et les contraintes techniques imposées par les marchés, les dépositaires ou les prestataires externes ne permettent pas l'exercice du vote dans l'intérêt des porteurs de parts.

C'est notamment le cas dans les exemples suivants :

- les sociétés non françaises gérées dans les mandats pour lesquelles le dépositaire ne peut pas exercer le vote au niveau européen,
- les assemblées pour lesquelles un blocage des titres est rendu obligatoire afin de ne pas interférer dans la gestion des fonds.

● Politique en matière de cession temporaire de titres

Schelcher Prince Gestion peut être amené à pratiquer la cession temporaire d'actions.

En cas d'Assemblée Générale annoncée sur une société dont les actions ont été ainsi cédées de manière temporaire, les titres concernés sont rapatriés afin que Schelcher Prince Gestion puisse exercer ses droits de vote.

- **Principes d'orientation des votes**

En tant que signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI), Schelcher Prince Gestion intègre à sa politique de vote les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance.

Pour l'ensemble du périmètre de vote, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont traités dans une optique de long terme. Convaincu que l'ESG est vecteur de valeur ajoutée pour la performance long terme d'une entreprise, Schelcher Prince Gestion soutiendra les résolutions qui permettront d'améliorer ces pratiques.

Environnement : Schelcher Prince Gestion s'attache à ce que les résolutions portant sur l'environnement soient traitées de façon à réduire les impacts environnementaux négatifs et à apporter une réponse concrète sur la stratégie climat d'une entreprise conformément aux meilleurs standards (standards TCFD). Ainsi Schelcher Prince Gestion votera en faveur des résolutions qui visent à augmenter la transparence des entreprises sur les objectifs climatiques (transparence sur les scénarios utilisés, alignement aux Accords de Paris sur le Climat). Par ailleurs, pour être soutenue, la résolution doit avoir des objectifs ambitieux et réalisables, l'orientation finale du vote est également prise au regard de la qualité ESG de l'entreprise.

Social : Les résolutions à caractère social sont traitées selon un principe d'équité, de manière à ce que les salariés soient associés à la performance de l'entreprise, au même titre que toutes les autres parties prenantes. Par ailleurs, nous soutenons de longue date la féminisation des instances de gouvernance. Plus largement, des résolutions portant sur une meilleure transparence sur cet enjeu feront l'objet d'un vote favorable si les objectifs sont ambitieux et réalisables. Certains pays ont déjà imposé des standards de transparence sur la parité hommes-femmes sur les questions salariales. Toutes les résolutions visant à promouvoir ce standard dans des pays où cela n'est pas encore une obligation légale feront l'objet d'un vote favorable. La décision finale sera prise au regard de la qualité ESG de l'émetteur.

Gouvernance : souhaitant promouvoir les meilleures pratiques en matière de fonctionnement des conseils, Schelcher Prince Gestion évalue notamment la gouvernance des entreprises en fonction du degré d'indépendance du conseil d'administration et de sa diversité (formations, nationalités, égalité femme - homme). L'ensemble de notre politique de vote irrigue notre modèle de notation (qualité du Conseil et du management, rémunération, structure actionnariale, audit et gouvernance ESG) sur les enjeux ESG et inversement.

- **Gestion des conflits d'intérêt**

Schelcher Prince Gestion pratique l'exercice des droits de vote en toute indépendance et dans l'intérêt à long terme de ses porteurs. Il appartient au Département de la Conformité et du Contrôle Interne de déceler, prévenir et gérer les situations de conflits d'intérêt susceptibles d'affecter le libre exercice par Schelcher Prince Gestion des droits de vote.

Dès lors qu'une dérogation à la présente politique de vote est proposée par l'équipe chargée du vote, le Département de la Conformité et du Contrôle Interne est saisi. La proposition de

dérogation est argumentée par l'analyste chargé d'instruire le vote. Le Département de la Conformité et du Contrôle Interne évalue les éventuels conflits d'intérêt amenant à ne pas se conformer à cette politique et décide de la position à tenir.

LE VOTE ET L'ENGAGEMENT EN ACTION

- Bilan de la politique de vote

Schelcher Prince Gestion a été en mesure, au cours de l'exercice 2023 d'exercer les droits de vote issus des titres détenus, à deux reprises.

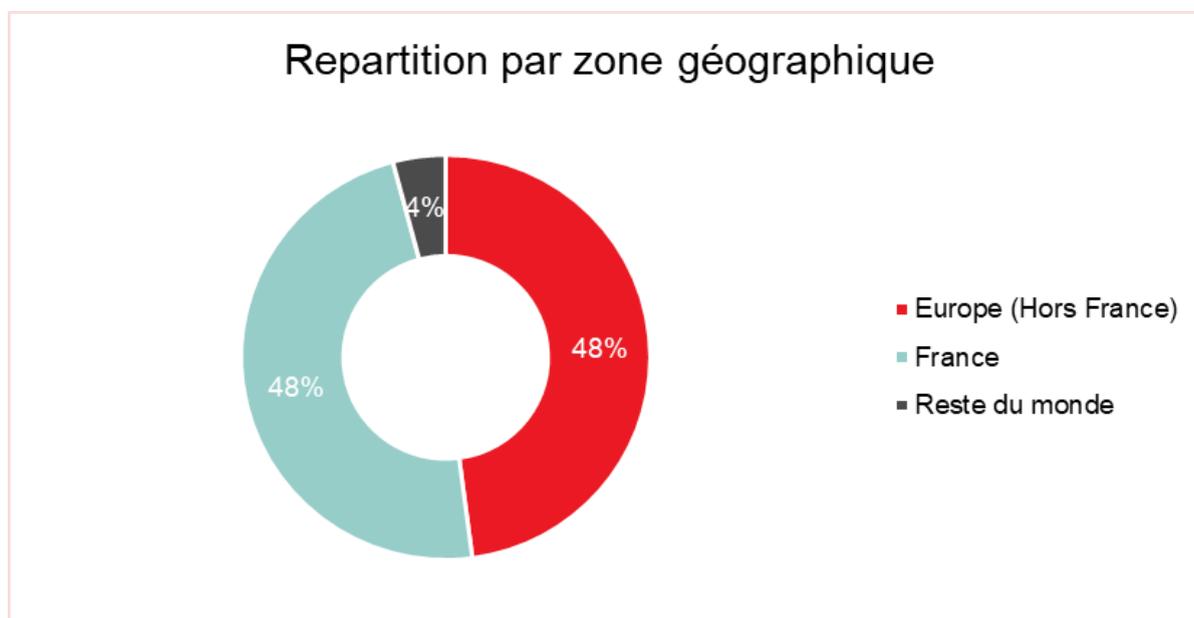
Pour ces assemblées générales, Schelcher Prince Gestion a voté à l'ensemble des résolutions favorablement, puisqu'il s'agissait de voter pour un plan de sauvegarde d'une société et pour la dissolution d'une autre société.

Il n'y avait pour ces assemblées générales aucune résolution portant sur les enjeux environnementaux ou sociaux.

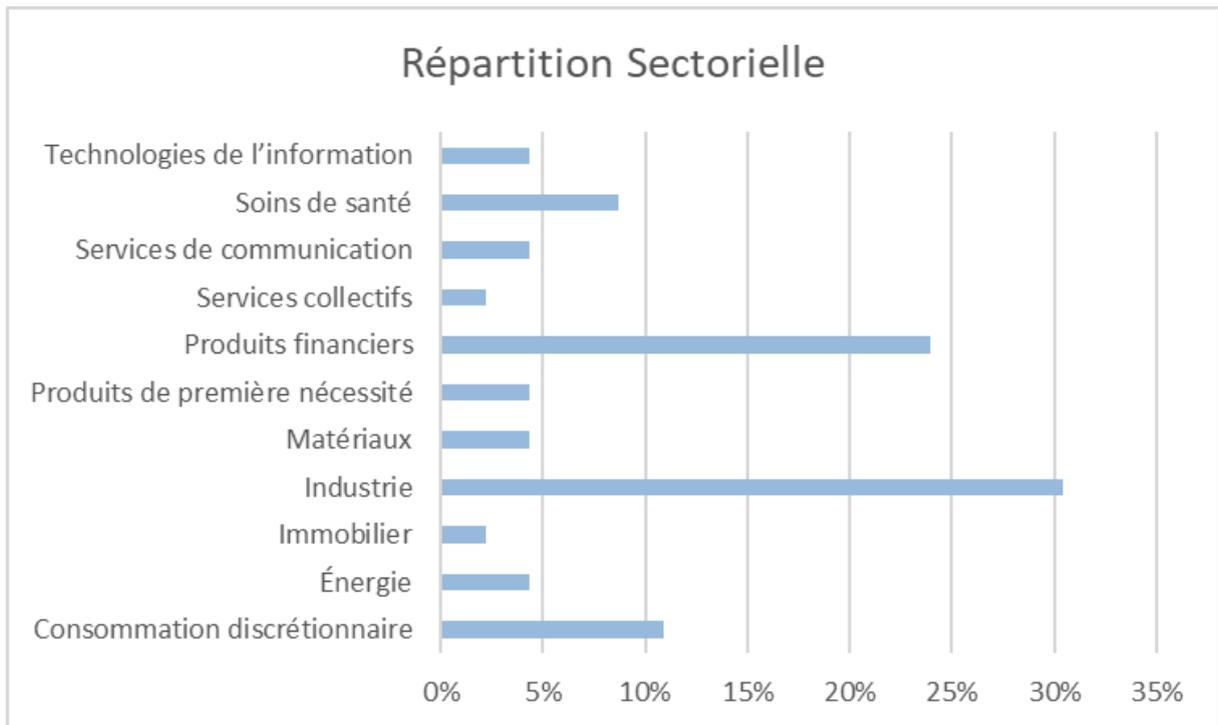
- Bilan des actions d'engagement

Au cours de l'année 2023, nous avons dialogué à 48 reprises avec des sociétés, majoritairement françaises et européennes issues de nombreux secteurs d'activité.

Répartition par zone géographique



Répartition sectorielle

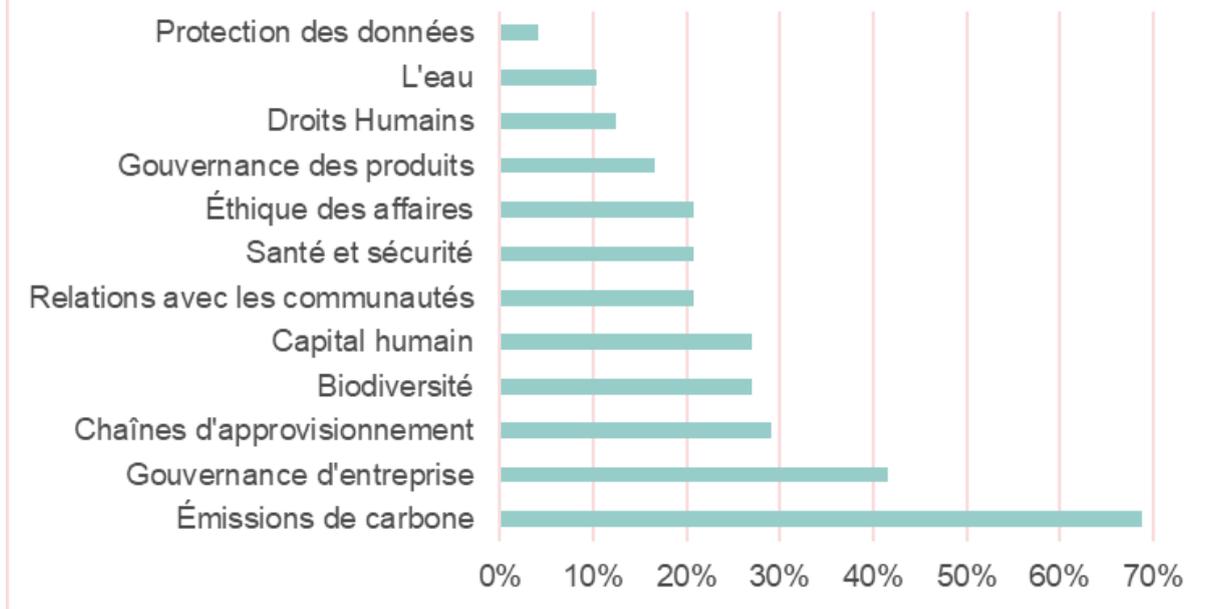


En 2023, nous n'avons pas sanctionné d'émetteurs pour lesquels l'engagement aurait été un échec. Ainsi, aucun désinvestissement n'a eu lieu suite à un engagement individuel. L'impact de notre engagement a donc été surtout via la révision des ratings ESG des émetteurs suite à des échanges qui nous ont permis d'approfondir nos connaissances vis-à-vis des processus internes des émetteurs.

Dans l'ensemble, nous avons eu des contacts avec des émetteurs déjà bien notés par notre outil de notation ESG propriétaire. Les conférences ESG organisées par nos partenaires commerciaux tels que nos courtiers nous sont d'une grande aide pour rencontrer les émetteurs et assurer notre suivi sectoriel. Par ailleurs, nous avons pris l'initiative de contacter des entreprises au regard de thématiques comme celle de la biodiversité. Cette approche découle directement de notre engagement ainsi que de notre participation active dans l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge".

Pour chaque société, les analystes ESG déterminent les axes d'engagement. Généralement, les sujets retenus sont des enjeux majeurs du secteur et insuffisamment traités par l'entreprise. Le dialogue porte également sur l'implication des sociétés dans des cas de controverses. En 2023, les sujets abordés avec les sociétés ont majoritairement porté sur l'environnement, et plus précisément sur les émissions carbone. Cette problématique a été abordée dans la plupart des réunions, quel que soit le secteur. Les sujets sociaux ont également été bien approfondis, en particulier les domaines relatifs à l'emploi, à la gestion de la chaîne de valeur et au capital humain.

Détail des sujets d'engagement



Engagement collaboratif

Afin de renforcer le pouvoir d'influence des investisseurs responsables, des démarches d'engagement collaboratives sont menées avec d'autres investisseurs pour inciter les entreprises à changer les pratiques et adopter des comportements vertueux.

L'engagement de Schelcher Prince Gestion pour promouvoir la finance responsable se traduit par la participation à diverses initiatives de place, coordonnées par les réseaux internationaux de finance durable. Les dernières initiatives auxquelles Schelcher Prince Gestion a participé ont porté sur la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Consciente des enjeux liés à la protection de la biodiversité, Schelcher Prince Gestion a rejoint l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge" en mai 2021 en tant que membre actif au sein des différents groupes de travail (engagement, plaidoyer, mesure d'impacts) mais également de sa gouvernance en étant membre de l'Advisory Committee. Notons que l'adhésion à cette initiative nous engage à réaliser 5 objectifs d'ici fin 2024, décrits ci-dessous :

- Collaboration et partage de connaissances,
- Intégration de critères liée à la biodiversité et engagement avec les entreprises,
- Mesurer l'impact positif et/ou négatif de nos investissements,
- Fixer des objectifs de réduction des impacts négatifs / augmentation des impacts positifs,
- Reporting annuel.

Nous sommes actuellement en mesure de répondre aux trois premiers objectifs. Notre participation aux différents groupes de travail va nous aider à répondre aux autres. Nous avons réalisé un appel d'offres sur des données biodiversité et avons sélectionné l'outil

BIA-GBS de Carbon4 Finance Biodiversité. Cet outil nous permet de calculer l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles.

Par ailleurs, nous avons également participé à deux campagnes organisées par le CDP (Carbon Disclosure Project) :

- “Non-disclosure campaign” :
 - Objectif : améliorer la transparence des entreprises sur les enjeux climatiques
 - 3 entreprises ciblées : 1 entreprise a amélioré ses pratiques
 - Cibler l'enjeu eau qui est beaucoup moins mature que celui du climat
- “Science Based Target” :
 - Objectif : encourager les entreprises à mettre en place des stratégies climatiques alignées aux Accords de Paris, scientifiquement prouvées

En complément de notre participation à la Finance for Biodiversity Foundation nous avons voulu intégrer la notion de biodiversité dans notre démarche d'engagement. Nous sommes donc ravis d'annoncer que nous allons initier une démarche d'engagement avec quatre entreprises dans le cadre de Nature Action 100. Les échanges avec les entreprises débuteront en 2024 mais nous avons déjà commencé le processus de planification avec nos homologues à fin 2023.

Nature Action 100 est une initiative mondiale d'engagement des investisseurs visant à renforcer l'ambition et l'action des entreprises pour inverser la tendance à la perte de la nature et de la biodiversité. L'initiative engage des entreprises dans des secteurs clés qui sont considérés comme ayant une importance systémique pour inverser la perte de la nature et de la biodiversité d'ici à 2030. Elle a été conçue par un groupe d'investisseurs institutionnels connu sous le nom de "*Launching Investor Group*". Le secrétariat de l'initiative et le groupe de travail sur l'engagement des entreprises sont co-dirigés par Ceres et le groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC), et le groupe consultatif technique de l'initiative est co-dirigé par la Fondation Finance for Biodiversity et Planet Tracker.

Plus de 200 investisseurs institutionnels - représentant plus de 28 000 milliards de dollars d'actifs gérés ou conseillés - du monde entier participent à Nature Action 100. Nos attentes à l'égard des entreprises constituent un ensemble d'actions contraintes par le temps et nécessaires de la part des entreprises pour protéger et restaurer la nature et les écosystèmes. Nous demanderons donc aux entreprises engagées de mettre en place des actions pour la biodiversité dans les domaines suivants : ambition, évaluation, objectifs, mise en œuvre, gouvernance, engagement.

Les entreprises avec lesquelles Schelcher Prince Gestion mène des démarches d'engagement sont américaines ainsi qu'européennes. Ces émetteurs sont issus du secteur pharmaceutique ainsi que du secteur des biens de consommation.

Nous considérons cette opportunité d'échange avec les émetteurs comme une excellente occasion de comprendre comment ces entreprises mettent en œuvre des politiques visant à limiter leur exposition aux risques liés à la biodiversité.

Par ailleurs, nous pouvons également annoncer que nous avons entamé des pourparlers pour rejoindre l'organisation suédoise Chemsec en 2023. ChemSec – the *International Chemical Secretariat* – est une organisation indépendante à but non lucratif qui milite pour le remplacement des produits chimiques toxiques par des alternatives plus sûres.

Les produits chimiques dangereux se trouvent dans les vêtements, l'électronique grand public, les emballages et de nombreux autres produits qui nous entourent dans notre vie quotidienne. Ils se répandent dans l'environnement, augmentant le risque de cancer et d'infertilité, entre autres. Parmi ces substances se trouvent les substances perfluorées (PFAS). Les PFAS se dégradent très peu, c'est pourquoi il est possible d'en retrouver des traces dans l'environnement, y compris des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années (d'où l'appellation de « polluants éternels »).

En tant qu'investisseurs dans de grands groupes de chimie de spécialisation, nous avons un devoir d'engager les émetteurs de ce secteur sur ce sujet. Nous avons besoin de mieux appréhender les politiques internes des producteurs de PFAS chez qui nous sommes parties prenantes.

Nous souhaitons analyser la stratégie adoptée par ces entreprises à l'égard des PFAS. Ceci englobe la compréhension approfondie qu'elles ont des PFAS, ainsi que leur analyse des risques et des impacts inhérents à la production et à l'utilisation de ces substances. En outre, nous examinerons la stratégie d'atténuation que ces entreprises prévoient de mettre en œuvre. L'objectif est de garantir une réduction et une correction efficaces des risques et des impacts négatifs associés.



Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Afin de contribuer au respect des objectifs de l'Accord de Paris (qui visent à limiter le réchauffement climatique à 2 degrés à l'horizon 2050) et de soutenir l'évolution vers une économie bas carbone, Schelcher Prince Gestion souhaite participer au financement de la transition énergétique en investissant dans des activités ayant un impact environnemental positif.

Pour mesurer cela nous utilisons donc les repères fournis par la taxonomie européenne.

- **Qu'est-ce que la Taxonomie européenne ?**

La Commission Européenne à travers la publication du Règlement Taxonomie (2020/852) a établi une classification des activités économiques ayant un effet favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements sur des activités durables ("vertes") et de lutter contre le greenwashing.

Présentée en 2018 et adoptée en 2020 par la Commission Européenne, la Taxonomie est une nomenclature évolutive et commune à l'ensemble des pays de l'UE. Son but, **identifier les activités qui ont un impact favorable sur l'environnement.**

Ainsi, une activité est classée comme durable ou alignée si elle correspond substantiellement à au moins l'un des six objectifs suivants :

- **Atténuation du changement climatique ;**
- **Adaptation au changement climatique ;**
- **Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;**
- **Transition vers une économie circulaire ;**
- **Contrôle de la pollution ;**
- **Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.**

Les activités durables selon les deux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ont été précisées par le règlement délégué (UE) 2023/2485 complétant le règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie" ; le règlement délégué (UE) 2023/2486 est venu préciser les activités durables selon les quatre autres objectifs environnementaux.

De plus, la taxonomie européenne prévoit qu'une activité durable ne doit pas porter de préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux (Principe du Do Not Significant Harm ou DNSH) et respecte les garanties minimales en matière de droits de l'Homme.

Outre les activités qui contribuent en elles-mêmes à l'environnement, comme la production d'énergie éolienne ou la fabrication de véhicules électriques, deux autres catégories sont également prises en compte dans la Taxonomie :

- Les activités “**habilitantes**”, qui permettent à d’autres activités de contribuer à l’un des six objectifs;
- Les activités “**transitoires**”, qui permettent de réduire l’impact environnemental d’activités dans des secteurs pour lesquels il n’existe pas d’alternatives durables.

- **Quelles sont les implications pour Schelcher Prince Gestion ?**

La part verte éligible du portefeuille selon la taxonomie européenne correspond à la proportion d’investissement réalisés dans des activités qui pourraient, sous réserve d’atteinte des critères techniques, être considérées comme vertes ou alignées à la taxonomie européenne.

Le calcul a été effectué en excluant toutes les obligations souveraines, y compris lorsqu’il s’agit d’obligations vertes ou durables, du numérateur et du dénominateur. De plus, les expositions aux entreprises non soumises à NFRD ont été exclues du numérateur, ces entreprises n’étant pas soumises à la taxonomie, ainsi que les dérivés. Les obligations vertes ou durables émises par les entreprises ne font pas l’objet d’un traitement différent des autres obligations émises par les entreprises.

Les indicateurs relatifs aux investissements dans des activités économiques durables selon la taxonomie doivent être fondés sur des données réelles publiées par les émetteurs ; ces informations ne sont encore aujourd’hui que très partiellement disponibles.

Pour les calculs de Schelcher Prince Gestion à fin 2023, les pourcentages de chiffre d’affaires ou les dépenses d’investissement - CAPEX provenant d’activités économiques éligibles à la taxonomie sont les données reportées par le fournisseur de données MSCI (et complétées par les données dites calculées par MSCI).

L’analyse est ainsi plus fine qu’en 2022 où les activités économiques éligibles étaient identifiées à partir des codes NACE inscrits dans les annexes de l’acte délégué climat ; les pourcentages de chiffre d’affaires provenant d’activités économiques éligibles à la taxonomie étaient déterminés par le fournisseur de données Sustainalytics. Des difficultés importantes ont toutefois été rencontrées liées à la très faible couverture à date et à la qualité des données des émetteurs reportées par MSCI (incohérences entre montants éligibles et alignés; données non reportées sur les différents objectifs et selon les différentes méthodes : chiffre d’affaires et dépenses d’investissement).

Ainsi, **au 31/12/2023**, sur un périmètre couvrant 37,55 % des encours de Schelcher Prince Gestion, **la part verte s’établit à 8,48 %**.

En miroir de la part verte, Schelcher Prince Gestion travaille sur la définition de la part brune selon la réglementation SFDR. Au-delà des activités d’extraction, de la prospection, de l’exploitation minière, de la production et de la transformation, sont intégrées les activités liées au stockage, au raffinage ou à la distribution, y compris le transport, l’entreposage et le commerce de combustibles fossiles.

Opérationnellement, Schelcher Prince Gestion a décidé de s’appuyer sur le PAI 4 “Exposition des sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles”. Cet indicateur, fourni par

Sustainalytics, permet d'identifier la part brune en portefeuille et proratiser les expositions en fonction des parts d'activité des sociétés concernées dans les secteurs visés.

Le périmètre éligible au calcul de la part brune SFDR porte donc sur les investissements dans des actions et obligations d'entreprises.

Au 31/12/2023, sur un périmètre couvrant 86,64 % des encours de Schelcher Prince Gestion, la part brune de Schelcher Prince Gestion est de 3,5 %.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Définition et méthodologie

L'Accord de Paris a défini un objectif de limitation du réchauffement climatique de la planète à 2°C à l'horizon 2050 (neutralité carbone). Schelcher Prince Gestion souhaite prendre toute sa part à l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris. Ces réflexions s'intègrent aux travaux menés à l'échelle de Crédit Mutuel Arkéa.

Schelcher Prince Gestion réalise une mesure d'alignement de portefeuille qui a pour objectif d'évaluer la performance à long terme des stratégies climat des sociétés investies en portefeuille et de vérifier que leurs émissions de gaz à effet de serre futures permettent de contenir le réchauffement climatique à 2°C.

L'analyse repose sur les données fournies par MSCI. En effet, Schelcher Prince Gestion a décidé d'utiliser une mesure exprimée en degrés Celsius, conçue pour montrer l'alignement de la température des entreprises, des portefeuilles et des fonds sur les objectifs mondiaux en matière de température.

Prospective, cette mesure consiste à projeter les émissions futures des entreprises jusqu'en 2050, sur la base de leurs émissions actuelles, de l'analyse de leurs objectifs de réduction déclarés et d'une évaluation de la crédibilité de ces engagements. Cette projection est ensuite comparée à un « budget » d'émissions attribué à chaque entreprise en fonction de son activité. L'écart entre la projection et le budget est ensuite converti en une augmentation implicite de la température mondiale - c'est-à-dire de combien la température mondiale augmenterait si l'ensemble de l'économie avait le même dépassement ou sous-dépassement de carbone que l'entreprise en question.

Schelcher Prince Gestion est toutefois conscient des limites intrinsèques d'une telle méthodologie.

Schelcher Prince Gestion n'a ainsi pas décidé, pour l'heure, d'une stratégie d'alignement de ces portefeuilles. Des travaux sont en cours afin de pouvoir se fixer de tels objectifs.

Au 31/12/2023, l'ITR agrégé de l'ensemble des fonds gérés par Schelcher Prince Gestion s'élève à 2,25°C. Ce calcul se base sur la méthodologie de MSCI fondée sur un scénario de température de 2°C. La trajectoire est déterminée sur la base du différentiel entre le budget accordé aux différents portefeuilles au regard du budget qui leur était alloué. L'excédent

(défaut d'émissions) est ensuite converti en degré. Le budget global afin de contenir le réchauffement climatique à 2°C était de 1491 Giga Tonnes CO2.

Politiques sectorielles

Schelcher Prince Gestion a publié en 2019 une politique d'encadrement des investissements dans les émetteurs impliqués dans la production de charbon thermique ou dans la production d'électricité utilisant le charbon. Cette politique a connu plusieurs évolutions afin d'être plus ambitieuse. Ainsi, depuis le 1er janvier 2021 sur l'ensemble du périmètre concerné (fonds ouverts, fonds dédiés et mandats), Schelcher Prince Gestion s'interdit les nouveaux investissements dans les entreprises :

- qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales),
- qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon,
- qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an,
- qui ont des capacités installées de production d'électricité > 5 GW,
- qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures,
- qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.

Les obligations en portefeuille émises par des sociétés dépassant les seuils ci-dessus sont gérées de façon extinctive et les opérations sur obligations émises par des sociétés ne dépassant pas ces seuils mais ayant une activité dans le charbon thermique, aussi petite soit-elle, seront autorisées sous réserve que les maturités ne dépassent pas 2027.

Par ailleurs, Schelcher Prince Gestion a publié fin 2021 une politique relative aux hydrocarbures non conventionnels applicable depuis le 1^{er} janvier 2022. Elle a été actualisée fin 2023 et à compter du 1er janvier 2024, Schelcher Prince Gestion n'investit plus dans :

- les entreprises, dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d'énergies fossiles,
- les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL,
- les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).

Schelcher Prince Gestion mettra en œuvre des actions (individuelles ou collectives) d'engagement auprès d'entreprises du secteur pour les accompagner dans leur transition énergétique et leur demander d'adopter une stratégie d'alignement bas carbone, afin d'accompagner la transformation du secteur.

À fin 2030 :

- au-delà de ces principes qui s'appliquent aux nouveaux financements et investissements, Schelcher Prince Gestion s'engage à une sortie des acteurs engagés dans les Énergies Fossiles Non Conventionnelles d'ici fin 2030 sur toutes les zones géographiques (pays de l'OCDE et hors OCDE),
- sont concernés par cette sortie, les acteurs dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 10 % de la production annuelle d'énergies

fossiles ou qui développent de nouvelles capacités en Énergies Fossiles Non Conventionnelles.

Il est précisé que les énergies fossiles non conventionnelles retenues par la politique sont les suivants :

- fracturation (pétrole de schiste, gaz de schiste, liquides et gaz de réservoir étanche),
- les sables bitumineux,
- l'Ultra-profond en mer,
- l'Arctique,
- le méthane houiller,
- le pétrole extra-lourd,
- les hydrates de méthane sont également intégrés à la définition des Énergies Fossiles Non Conventionnelles. Ils seront pris en compte depuis 2022, dans l'analyse des projets financés. S'agissant de l'analyse des acteurs, faute de base de données à date, ils seront pris en compte dans la limite des données disponibles dans un premier temps.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans

• Introduction

Selon la Convention sur la Diversité Biologique, **la biodiversité se définit comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ».**

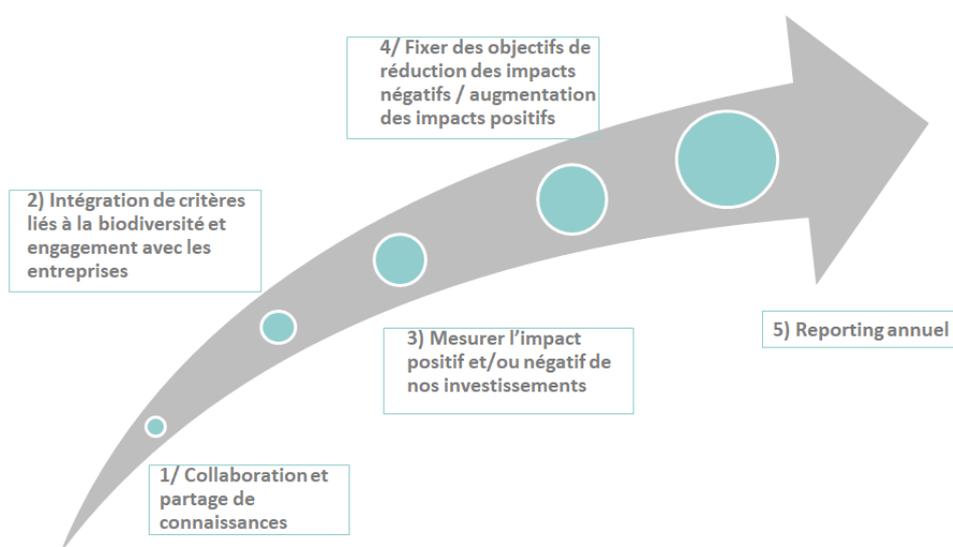
Souvent appelée sixième extinction de masse, le déclin mondial de la biodiversité est une des menaces les plus importantes pesant sur la société. Fort d'une prise de conscience grandissante – au fil des Conférences sur la Diversité Biologique et des congrès - le Forum économique mondial place la biodiversité au troisième rang en termes de magnitude et sur un horizon de 5 à 10 ans dans son rapport sur les risques mondiaux en 2022 derrière les événements météorologiques extrêmes et l'échec de la lutte contre le changement climatique. Il suffit de constater la décroissance continue de la liste rouge de l'UICN (espèces menacées) pour se rendre compte du taux de disparition des espèces depuis la révolution industrielle.

Le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de 2019, équivalent du « GIEC de la biodiversité », mentionne la disparition de 85 % des zones humides dans le monde, de la dégradation sévère par l'homme de 75 % de l'environnement terrestre et de 66 % de l'environnement marin depuis 1870. Par ailleurs, les taux d'extinction d'espèces sont 10 à 100 fois plus élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient pendant les 10 derniers millions d'années. L'érosion de la biodiversité entraîne donc la détérioration globale des services écosystémiques, services utilisés par l'Homme et son système économique. Par exemple, la disparition des pollinisateurs menace de causer des déficits de récolte estimés entre 5 et 8 % de la production agricole mondiale, soit entre 235 et 577 milliards d'euros.

Alors qu'en une décennie la tonne de CO₂ est devenue un indicateur simple, permettant d'intégrer les aspects climatiques tout au long du processus d'investissement, la biodiversité paraît beaucoup plus compliquée à aborder avec un indicateur unique.

- **Mise en place d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité et mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique**

Schelcher Prince Gestion est devenue membre actif de l'initiative « Finance for Biodiversity Pledge ». En rejoignant cette initiative, Schelcher Prince Gestion doit remplir 5 objectifs à l'horizon 2024, lesquels pourront servir de base pour structurer une première démarche à suivre en matière de biodiversité.



Dans le cadre du développement d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, Schelcher Prince Gestion a accès à des données ESG liées à la biodiversité par ses fournisseurs de données.

Ces données ESG doivent permettre de comprendre l'exposition aux risques biodiversité des investissements mais également d'avoir une analyse plus fine sur certains facteurs directs impactant la biodiversité. Toutefois, afin de piloter l'alignement des investissements de Suravenir aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique, il conviendrait de développer une approche basée sur différents outils (aspect impacts négatifs mais également de mesure des dépendances aux services rendus par la nature). Pour l'heure, seuls les éléments relatifs aux aspects négatifs sont disponibles.

L'intégration de toutes les dimensions de la biodiversité dans les activités de Schelcher Prince Gestion est une démarche d'amélioration continue dont le rythme dépend aussi d'éléments exogènes (clarté et stabilité du cadre réglementaire, horizon de temps très long, disponibilité et qualité des méthodologies d'analyse et des données permettant d'évaluer les impacts et les dépendances vis-à-vis de la biodiversité...).

Schelcher Prince Gestion souhaite toutefois pouvoir développer, à l'horizon 2024 et à l'issue des travaux précédemment mentionnés, une première stratégie d'alignement avec les objectifs figurant dans l'Accord de Kunming-Montréal adopté le 19 décembre 2022 à

l'occasion de la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique.

- **Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

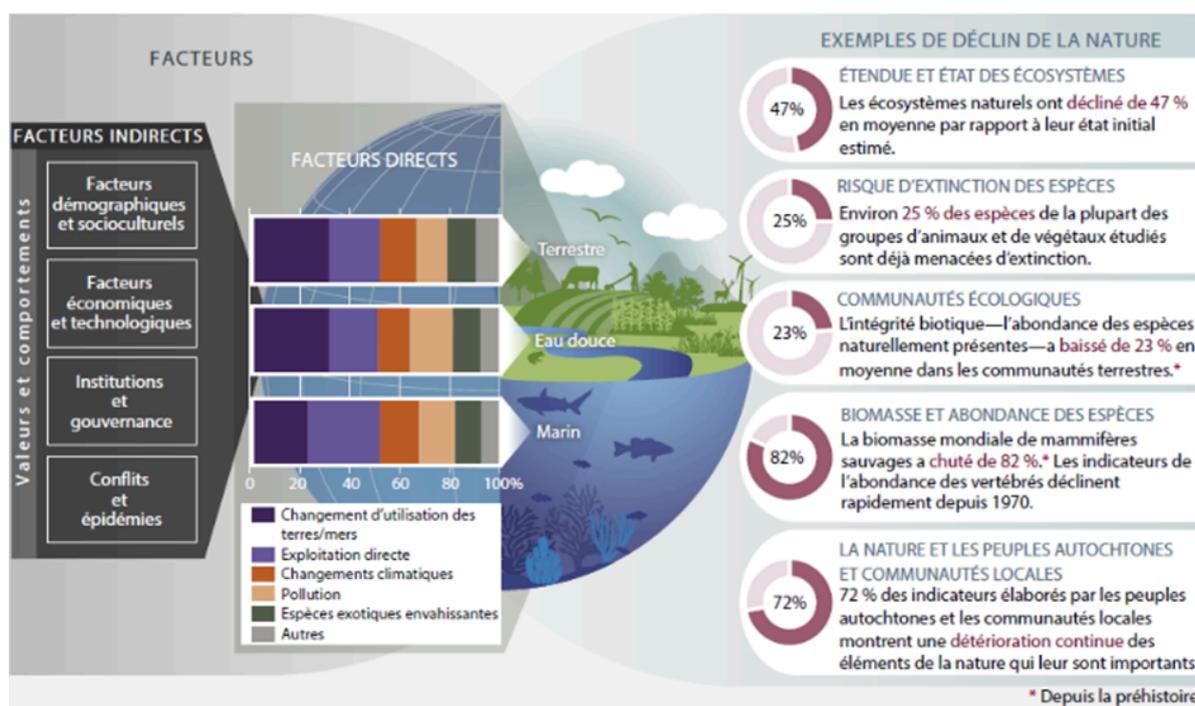
Si la stratégie de Schelcher Prince Gestion est toujours en construction, des initiatives sont déjà prises dans la gestion de portefeuilles afin de contribuer à une réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.

Ainsi, l'analyse ESG des émetteurs, systématiquement intégrée dans les décisions d'investissement permet une prise en compte de 3 des 5 facteurs de risques directs qui engendrent une perte de biodiversité : outre le changement climatique (à propos duquel une part importante du présent rapport décrit la prise en compte) sont également traitées les questions de la pollution et l'utilisation des terres.

Si ces facteurs directs impliquent des pressions qui peuvent par ailleurs être exprimées en NOX, SOX (pollution), en km2 de terres occupées/transformées (utilisation des terres) et en émissions de gaz à effets de serre (changement climatique), leur utilisation est réalisée dans la notation ESG des émetteurs. La performance des émetteurs sur ces enjeux est ainsi mesurée et intégrée à la note finale.

- **Indicateur d'empreinte biodiversité**

L'IPBES a publié en 2019 un rapport explicitant les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité.

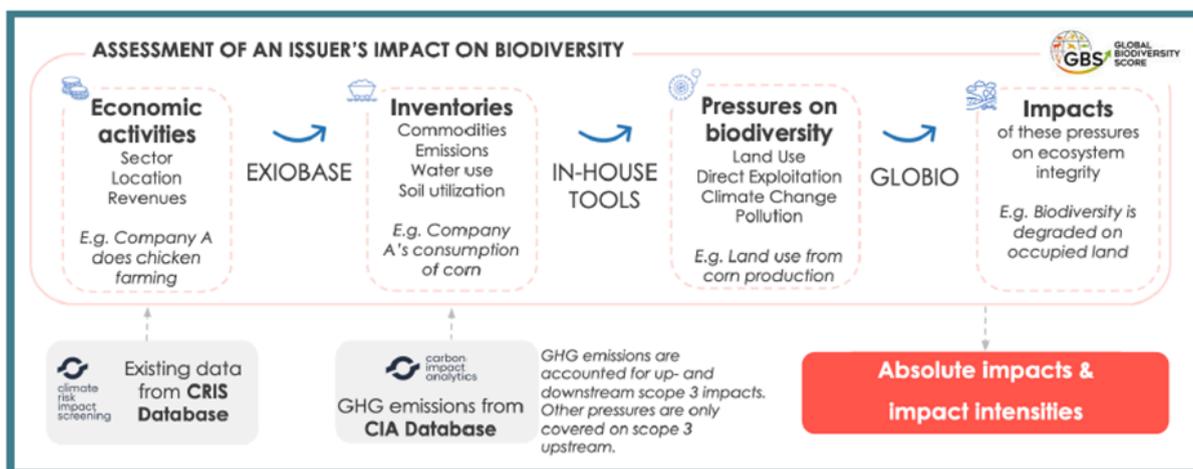


Schelcher Prince Gestion a travaillé sur l'étude des fournisseurs de données qui permettraient d'analyser la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques. Un fournisseur spécialisé a été sélectionné afin de mesurer l'impact biodiversité des investissements des portefeuilles.

Le choix a porté sur l'utilisation d'un indicateur proposé par le fournisseur de données spécialisé Carbon4 Finance/CDC Biodiversité. Il s'agit du MSA ("mean species abundance") qui mesure l'intégrité d'un écosystème et varie de 0 % à 100 %, où 100 % représente un écosystème, qu'il soit terrestre ou aquatique, vierge de toute activité humaine. Pour simplifier, 100 % correspond à une forêt vierge alors que 0 % correspond à un parking.

Ces impacts exprimés en MSA.km2 (Mean Species Abundance) peuvent ensuite être agrégés au niveau des portefeuilles.

Les principales étapes de la mesure en MSA.km2

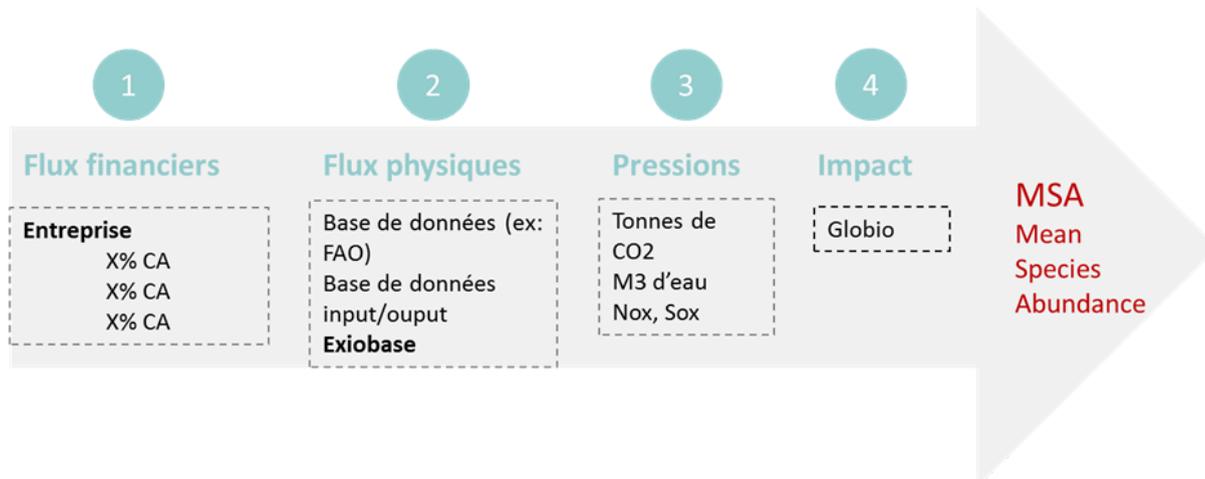


Étape 1 : Répartition du chiffre d'affaires par activités et zones géographiques

Étape 2 : Transformation des flux économiques (chiffre d'affaires) en flux physiques (inventaire des matières premières utilisées) grâce à l'outil qui est en open-source EXIOBASE. EXIOBASE est alimenté par les différentes comptabilités nationales. Ainsi, pour 1€ de chiffre d'affaires d'un produit précis dans une zone géographique donnée, cet outil indique les matières premières utilisées.

Étape 3 : les matières premières ont chacune des pressions comme des émissions de CO2 (pression liée au changement climatique), de NOX et SOX (pressions liées à la pollution) ou encore des hectares de surface (pression liée à l'utilisation des terres).

Étape 4 : enfin, grâce au modèle GLOBIO, défini par les scientifiques du monde entier lors d'une COP sur le climat pour interpréter l'impact d'une détérioration de la biodiversité sur le climat, l'outil BIA-GBS transforme les pressions en impacts, mesurés en MSA.km2.



Un impact de 1 MSA.KM2 est donc équivalent à l'artificialisation d'1 km2 d'un écosystème vierge. Par exemple, 1 km2 de forêt vierge transformé en un parking est une perte de 100 % soit 1 MSA.km2.

Au 31/12/2023, l'empreinte de biodiversité des fonds gérés par Schelcher Prince Gestion était de 330,30 MSA.km². Cette mesure est réalisée sur les investissements en entreprises couverts par la base de données utilisée, soit un taux de couverture de 64,69 % des entreprises investies. Ce calcul correspond à la somme des impacts de biodiversité terrestre des entreprises multipliée par le ratio d'emprise des portefeuilles de Schelcher Prince Gestion.

Par ailleurs, Schelcher Prince Gestion a souhaité compléter son approche quant aux enjeux liés à la biodiversité.

Ainsi en 2023, une mesure du portefeuille a été réalisée en utilisant l'outil ENCORE développé par la Global Canopy, UNEP FI et UNEP-WCMC, qui forment ensemble le partenariat ENCORE, anciennement connu sous le nom de Natural Capital Finance Alliance (NCFA). Cet outil, dont l'acronyme signifie « Explorer les opportunités, les risques et l'exposition du capital naturel » vise à fournir une vision complète de la manière dont la dégradation ou la destruction du capital naturel constitue un risque pour les institutions financières. Il permet de mesurer les dépendances comme les impacts de chaque secteur d'activité sur la biodiversité.

Cette approche, si elle ne prend pas en compte les spécificités de chaque entreprise, permet, par une approximation sectorielle, de mesurer les dépendances à la biodiversité des activités financées, comme les impacts de risques de biodiversité sur les activités de chaque secteur d'activité.

Ainsi, il ressort pour le portefeuille d'actifs financiers directs (67 % de l'encours total) de Schelcher Prince Gestion que les trois dépendances les plus matérielles concernent la question des surfaces et de leur érosion, les eaux souterraines et les eaux de surface. De même, les secteurs financés ont comme premiers impacts la production de déchets solides, la pollution des eaux ainsi que la pollution du sol.

Concernant la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, il convient ainsi de souligner que des axes d'améliorations perdurent :

- d'une part, s'agissant de la qualité des données utilisables pour suivre ces enjeux, en l'absence de standards reconnus quant aux données utilisées, Schelcher Prince Gestion a fait preuve de pragmatisme en utilisant différentes sources. Toutefois, nous souhaitons à terme obtenir une donnée permettant de mesurer précisément les impacts et dépendances des entreprises financées. Il conviendra pour ce faire que les entreprises, comme les régulateurs et autorités, s'accordent sur un standard.
- d'autre part, dans le cadre de sa stratégie en cours de déploiement, Schelcher Prince Gestion doit encore se fixer des objectifs de diminution d'impacts négatifs et de prise d'initiatives positives liés à la biodiversité. De tels objectifs devront être décidés en 2024.

Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Les critères extra-financiers sont aujourd'hui intégrés à la gestion des risques au même titre que les critères financiers traditionnels. Ils portent sur plusieurs facteurs complémentaires : le périmètre d'investissement éligible, les notations ESG, le risque de durabilité et les niveaux de controverses.

Concernant le périmètre éligible, des listes d'exclusions normatives et sectorielles ont été définies permettant à la société de gestion de rester à l'écart de certaines activités économiques, pour des raisons principalement environnementales et éthiques. Les principaux secteurs concernés sont à ce jour liés à l'industrie de l'énergie, et en particulier les sociétés ayant des activités extractives ou de production d'électricité à partir d'énergies fossiles, ou toute activité de support à ces opérations. Ces exclusions s'appliquent à l'ensemble de la gestion.

Concernant les risques ESG, l'analyse des sociétés investies est réalisée de manière indépendante par l'équipe interne de recherche extra-financière, à partir de différentes sources dont Sustainalytics. Elle permet d'identifier les risques matériels au sein de ces entreprises, d'appréhender leur niveau, et de comparer les concurrents au sein d'un même secteur. En pratique, elle se traduit par une notation allant de 0 (risque sévère) à 20 (risque négligeable). Pour la plupart de ses portefeuilles, Schelcher Prince Gestion a la volonté d'investir dans des sociétés dont l'engagement ESG est plus fort que la moyenne de leur secteur. Cela se traduit par la recherche d'une notation globale des portefeuilles supérieure à celle de leur univers d'investissement respectif, après retrait des 20 % des entreprises les moins vertueuses en matière d'ESG. De même, les émetteurs présentant les niveaux de risque de durabilité les plus importants sont exclus de nos portefeuilles.

Un suivi du risque de durabilité a également été intégré au suivi des risques suite à la publication de la réglementation dite « Disclosure » ou « SFDR ». Un risque en matière de durabilité évalue l'incidence potentielle négative sur la valeur d'un investissement en cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance. Il est mesuré au niveau de chaque émetteur en se basant sur les données du fournisseur Sustainalytics. En pratique, il s'agit d'un score exprimé de manière absolue, et calculé sur une échelle de 0 (pas de risque) à 100 (risque maximum). Il permet pour chaque émetteur de mesurer l'exposition au risque ESG brut, distinguer les notions de risque gérable/risque non gérable, évaluer les politiques en place pour contrer le risque gérable, et

obtenir ainsi un risque de durabilité résiduel en additionnant le risque non gérable et le risque gérable non géré. Dans ce contexte, Schelcher Prince Gestion a fixé des bornes de risque de durabilité au-delà desquelles elle ne souhaitait pas exposer ses portefeuilles.

En complément à cette analyse, le changement climatique engendre des risques physiques et de transition qui peuvent entraîner des conséquences directes ou indirectes sur la performance économique et financière des entreprises. Schelcher Prince Gestion a décidé d'intégrer prochainement l'indicateur de Climate VaR fourni par MSCI. Ce dernier permet de mesurer l'impact potentiel des effets du changement climatique sur la valeur de marché d'un titre à horizon 2100. Ces impacts peuvent être de trois sortes : politiques, technologiques ou physiques. Pour les trois types d'impacts, le modèle calcule les estimations des coûts et des revenus futurs en fonction du scénario et de l'entreprise, puis applique son modèle financier pour en déduire les impacts sur la valorisation du titre. A la suite de cette analyse, Schelcher Prince Gestion pourra appréhender ces impacts dans sa gestion afin d'atténuer ces risques de long terme.

Enfin, Schelcher Prince Gestion assure un suivi continu des controverses sur les entreprises de son univers à partir de son fournisseur de données Sustainalytics. Ce suivi constitue un axe important de l'analyse des risques ESG des cibles d'investissement. Les cibles sujettes à des controverses jugées sévères sont a priori écartées de l'univers d'investissement éligible, hors analyse interne contradictoire.

En pratique, les différents éléments détaillés dans les paragraphes précédents sont suivis quotidiennement. Ils permettent de positionner et/ou de contraindre les portefeuilles par rapport à leur univers d'investissement. Pour ce faire, l'équipe de contrôle des risques de Schelcher Prince Gestion dispose d'outils propriétaires de contrôle et d'alerte sur le respect des contraintes ESG. Ces outils sont alimentés par les données provenant de fournisseurs spécialisés et de l'équipe de recherche extra-financière interne.

S'agissant des règles qualitatives ou quantitatives imposées à la gestion, un cadre commun a été fixé pour l'ensemble des portefeuilles gérés. Ce cadre (incluant la politique de gestion des risques et la cartographie des risques) est revu systématiquement et globalement à fréquence annuelle. Il évolue également à mesure des avancées des chantiers en lien avec l'ESG. Le Comité des Risques mensuel, auquel participent également la Direction, la Gestion et le RCCI est l'organe décisionnaire sur les sujets de contrôle des risques et l'évolution du cadre autorisé.

Annexe

Liste, classification et labellisation des produits SPG au 31/12/2023

Nom	Classification SFDR	Encours 31/12/2023	Part de l'actif net de la société de gestion	Label	Catégorie AMF 2020_03
Schelcher Convertible ESG	Article 8	159746209,4	1,95%	Label ISR	Communication centrale
Schelcher Convertible Mid Cap ESG	Article 8	10065027,5	0,12%	Label ISR	Communication centrale
Schelcher Flexible Short Duration ESG	Article 8	617837334,8	7,55%	Label ESG Luxflag	Communication centrale
Schelcher Global High Yield ESG	Article 8	116416808,3	1,42%		Communication centrale
Schelcher Multi Asset	Article 8	92892174,15	1,14%		Communication limitée au prospectus
Schelcher Optimal Income ESG	Article 8	289260904,8	3,54%	Label ESG Luxflag	Communication centrale
Schelcher Short Term ESG	Article 8	876972894,6	10,72%	Label ISR	Communication centrale
Schelcher Convertible Global World	Article 6	61778271,49	0,76%		N/A
Schelcher IVO Global Yield 2024	Article 6	222621328,9	2,72%		N/A
Schelcher Private Debt Senior	Article 8	15 000 748,00	0,18%		Pas de communication
Schelcher European Bank Bonds 2028	Article 8	18 662 770,86	0,23%		Communication limitée au prospectus
Schelcher Equity Convictions	Article 8	199 920 430,39	2,44%		Communication limitée au prospectus
Schelcher Global Yield 2028	Article 8	27 097 541,89	0,33%		Communication limitée au prospectus
Fonds dédié 1	Article 8	83 929 264,00	1,03%		Pas de communication
Fonds dédié 2	Article 8	199 925 299,00	2,44%		Pas de communication
Fonds dédié 3	Article 8	50 590 294,90	0,62%		Communication centrale
Fonds dédié 4	Article 6	53 477 080,21	0,65%		N/A
Fonds dédié 5	Article 6	51 122 998,31	0,63%		N/A
Fonds dédié 6	Article 8	52 282 370,53	0,64%		Pas de communication
Fonds dédié 7	Article 6	82 401 969,52	1,01%		N/A
Fonds dédié 8	Article 6	23 203 089,97	0,28%		N/A
Fonds dédié 9	Article 6	41 540 164,59	0,51%		N/A
Fonds dédié 10	Article 6	89 406 769,18	1,09%		N/A
Fonds dédié 11	Article 6	109 530 820,00	1,34%		N/A
Délégation 1	Article 6	85 344 918,06	1,04%		N/A
SP Eurocréances 2014	Article 6	41 379 079,00	0,51%		N/A
SP Eurocréances 2016	Article 6	172 931 205,00	2,11%		N/A
SP Eurocréances 2020	Article 6	479 341 244,00	5,86%		N/A
Strategic Opportunity Bond Fund	Article 6	13 073 610,02	0,16%		N/A
Pro Rebonds	Article 8	131 126 440,00	1,60%		Pas de communication
Pro Rebonds	Article 8	81 893 512,00	1,00%		Pas de communication
Chabrières Rendement ESG	Article 8	8 431 879,71	0,10%		Communication centrale
Dette Infra Core	Article 8	4 447 773,00	0,05%	Label ESG Luxflag	Pas de communication
Dette Infra Core	Article 8	133 052 227,00	1,63%	Label ESG Luxflag	Pas de communication
UFF Obligations 2-3	Article 8	38 105 894,48	0,47%		Pas de communication
UFF Oblig Optimal Income	Article 6	298 213 931,37	3,65%		N/A
Dette Infra Impact	Article 9	29 000 000,00	0,35%	Fonds à Impact	Pas de communication
Dette Infra Impact	Article 9	23 000 000,00	0,28%	Fonds à Impact	Pas de communication
Mandat 1	Article 8	2 510 962 903,00	30,70%		N/A
Mandat 2	Article 8	119 129 598,00	1,46%		N/A
Mandat 2	Article 8	282 343 709,00	3,45%		N/A
Mandat 3	Article 8	180 995 621,00	2,21%		N/A
Total		8 178 456 109,94	100,00%		